

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du
Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec
et des Éleveurs de volailles du Québec
2025**

16/04/2025

PROJET

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec et des Éleveurs de volailles du Québec, tenue le mercredi 16 avril 2025 à 9 h au Centrexpo Promutuel Assurance à Drummondville et par visioconférence

APPEL DES PRÉSENCES

L'accueil et l'inscription des participants se font à compter de 8 h. Participent à l'assemblée les délégués suivants :

Syndicat de la Montérégie

Michaël Boulay
Valérie Girouard
Joël Leblanc
Sylvain Gauthier

Gaétan Phaneuf
Pierre-Alain Provost
Douglas Bryson

Syndicat de la Rive-Nord

Guylain Gravel
Christian Amireault
Lise St-George
Louise Tellier

Bernard Dufresne
Stéphane Pilote
Bruno Loranger

Syndicat de la Mauricie – Centre-du-Québec

René Gélinas
Stéphane Parr
Andréane Benoît

Louis-Philippe Rouleau
Claude Trottier
Pierre Lussier

Syndicat de l'Est-du-Québec

Luce Bélanger
Steve Houley
Jennifer Paquet
Christopher Vachon

Stéphane Veilleux
Steve Plante
Alain Talbot
Samuel Plante

Syndicat des Cantons de l'Est

Benoît Fontaine
Mario Bérard
Martin Lemieux

José Keet
François Massé
Martin Desroches

Environ 436 personnes participent à l'assemblée du 16 avril, de même qu'une majorité des secrétaires des syndicats régionaux et des membres du personnel des EVQ.

M^{me} Richelle Fortin, directrice générale, agit comme secrétaire de la présente réunion et M^{me} Anne-Marie Triassi, adjointe administrative, responsable des minutes.

M. Rhéaume donne les directives d'assemblée pour le bon déroulement des procédures.

PROJET

1. MOT DU PRÉSIDENT DES EVQ, M. BENOÎT FONTAINE

Le président des Éleveurs de volailles du Québec, M. Benoît Fontaine, ouvre l'assemblée en remerciant les membres du conseil d'administration, les délégués régionaux, ainsi que les invités des autres provinces et instances nationales. Il salue la présence de représentants des Producteurs de poulet du Canada, des Éleveurs de dindon du Canada, des offices provinciaux de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ainsi que celle de Mme Maryse Dubé, présente pour une dernière fois à titre de membre du Conseil national des produits agricoles. Il souligne également la participation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. André Lamontagne. Le président rappelle les résultats impressionnants de la production avicole en 2024, avec plus d'un demi-milliard de kilogrammes de poulet et de dindon produits, générant plus d'un milliard de dollars en revenus agricoles dans des fermes réparties au sein de 263 municipalités.

Il insiste sur la nécessité de défendre la gestion de l'offre face aux pressions internationales, notamment dans le contexte des négociations commerciales, et partage son expérience personnelle lors des négociations ayant mené à l'ACEUM. Il énonce ensuite les nombreuses avancées réalisées au cours de sa première année de mandat, notamment grâce au travail de Richelle Fortin nommée à la direction générale au cours de la dernière année, et de Mélanie Savard promue comme directrice générale adjointe. Il salue le travail accompli en matière de réglementation ayant mené au dépôt de plusieurs dossiers à la Régie, à l'adoption d'un nouveau mécanisme de stabilisation du prix du quota et qui mèneront à de nouvelles modifications en 2025.

Le président met également en lumière l'importance des consultations menées auprès des producteurs, qui ont permis d'orienter des décisions stratégiques. Il souligne la vitalité de la vie syndicale au sein des EVQ, l'importance des débats démocratiques, et évoque des enjeux de biosécurité pour les élevages de poulets et de dindons avec la multiplication des cas d'Influenza aviaire. Il conclut en cédant la parole à la direction générale pour la présentation du rapport d'activité.

2. RAPPORT DES ACTIVITÉS 2024-2025

La directrice générale, Mme Richelle Fortin présente le rapport d'activités 2024 des Éleveurs de volailles du Québec (EVQ), en rappelant la mission de l'organisation, qui est de défendre et de développer les intérêts économiques et sociaux des éleveurs de volailles à toutes les échelles. L'année a été marquée par une gouvernance active, avec 22 réunions du conseil d'administration, 23 du comité exécutif et 44 réunions des comités consultatifs, en plus de l'implication soutenue du comité des éleveurs de dindons. L'équipe a poursuivi la mise en œuvre du plan stratégique 2023-2026, structuré autour de quatre axes : la rentabilité et la pérennité des éleveurs, la communication avec les membres, l'agilité organisationnelle et le soutien à la relève.

Parmi les réalisations notables, on compte des avancées réglementaires pour le poulet et la révision du règlement pour le dindon, l'amélioration du tableau de bord des éleveurs, un accompagnement structuré pour la planification de la production, ainsi qu'une participation active à la planification stratégique de la filière du poulet. L'organisation a également renforcé sa présence auprès des gouvernements et des partenaires sectoriels.

PROJET

Sur le plan de la gouvernance, un comité dédié a été créé, les mandats des comités ont été révisés, et des formations avancées ont été offertes aux administrateurs.

En ce qui concerne la relève, les EVQ ont bonifié leur programme d'accompagnement pour les nouveaux éleveurs, avec des services personnalisés et des activités régionales inclusives. Le programme d'aide à la relève a permis d'attribuer des prêts de quota dans cinq régions. Le projet pilote pour les marchés de proximité, a quant à lui poursuivi sa progression avec 10 nouveaux candidats retenus pour la saison 2025, lesquels joindront les 25 producteurs actifs en 2024 qui ont produit plus de 76 000 kg de poulet.

Mme Mélanie Savard, directrice générale adjointe, poursuit en présentant les volets de la réglementation, des transferts de quota et des opérations de mise en marché pour les productions de dindons et de poulets. Dans le secteur du dindon, trois décisions ont été rendues par la Régie depuis avril 2024, incluant deux exemptions importantes : l'une permettant d'utiliser la sous-production de dindon lourd pour compenser la surproduction de dindon léger, et l'autre autorisant la location complète de quota pour certains titulaires. Une révision générale du règlement est en cours, portant notamment sur le système de vente aux enchères, les limites de détention et les règles de location. Une consultation interactive avec les titulaires a eu lieu le 8 avril 2025.

En ce qui concerne le poulet, dix-sept décisions ont été rendues par la Régie, dont certaines touchant la stabilisation du prix du quota, la fusion de zones 1 et 2 afin d'intégrer le Saguenay–Lac-Saint-Jean à l'Est-du-Québec, la suspension du programme d'aide à la relève 2024, et des ajustements réglementaires. En 2024, des consultations ont eu lieu avec les délégués et avec les titulaires. Le pourcentage d'utilisation le plus élevé de l'année s'est établi à 164,44 %, avec une moyenne annuelle de 159,66 %.

Les opérations de mise en marché ont été marquées par plusieurs séances du système de vente de quota, avec des volumes transigés importants. La réserve générale de location de quota pour le poulet a été très sollicitée, avec une moyenne de 135 titulaires par période et une demande ayant atteint un sommet de 104 886 m² en A196.

Enfin, des développements technologiques ont été réalisés sur le portail sécurisé, dont l'ajout de rapports de production, de statistiques, et de fonctionnalités pour les éleveurs. D'autres améliorations sont prévues, incluant les déclarations d'achats, les rapports pour Agri-traçabilité et des outils de comparaison de fiches de production.

M. Rhéaume interrompt la présentation du rapport d'activité afin de reprendre la mise à l'étude des résolutions avant l'arrivée du ministre de l'Agriculture du Québec.

AGA25.0011

Sur motion dûment proposée par M. Christopher Vachon et appuyée par M. Gaétan Phaneuf, il est unanimement résolu :

De suspendre l'assemblée pour adopter des résolutions, et ce, à tout moment jugé opportun durant la journée.

Résolution 7 : Biosécurité dans les élevages de canards commerciaux

Mme Fortin fait la lecture de la résolution.

PROJET

- CONSIDÉRANT** que de nouveaux foyers de grippe aviaire ne cessent de frapper le Canada ces dernières années;
- CONSIDÉRANT** qu'au Québec, ces nouveaux foyers se retrouvent principalement dans des élevages de canards;
- CONSIDÉRANT** que cette production n'est pas représentée dans la structure de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA);
- CONSIDÉRANT** que les éleveurs de volailles se sont dotés d'une assurance collective qui permet de couvrir les principaux coûts et pertes encourues par les producteurs sous le nom de Régime d'indemnisation de maladies avicoles du Québec (RIMAQ) et qu'un trop grand nombre de réclamations pourrait nuire aux producteurs;
- CONSIDÉRANT** que le déclenchement de zones de contrôle complexifie le travail des producteurs, apportant une charge mentale supplémentaire et engendrant des coûts pour ceux-ci;
- CONSIDÉRANT** que le mode d'élevage du canard diffère grandement de l'élevage de la volaille et implique du transport d'animaux;
- CONSIDÉRANT** que la biosécurité est le principal moyen de prévention de la propagation du virus de la grippe aviaire.

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **FAIRE AUGMENTER** la biosécurité chez les éleveurs de canards;
- **FAIRE AUGMENTER** les pouvoirs législatifs de l'EQCMA afin que l'organisation puisse légiférer en matière de biosécurité (par exemple : l'obligation de tester les animaux avant un transport).

AGA25.012

Sur motion dûment proposée par Mme Luce Bélanger et appuyée par M. Gaétan Phaneuf, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 8 : Nouveaux sites de production de volailles commerciales non contingentées

Mme Fortin fait la lecture de la résolution.

- CONSIDÉRANT** que de nouveaux foyers de grippe aviaire ne cessent de frapper le Canada ces dernières années;

PROJET

CONSIDÉRANT qu'au Québec, on dénote une concentration des élevages de poulets, de dindons et d'oiseaux fermiers dans les mêmes régions administratives;

CONSIDÉRANT que le virus de la grippe aviaire est hautement transmissible et que le canard développe des signes cliniques beaucoup plus tardivement que le poulet et le dindon, favorisant ainsi une propagation aux fermes avoisinantes;

CONSIDÉRANT que l'application d'une zone de contrôle par l'EQCMA complexifie le travail des producteurs en apportant une charge mentale et des coûts supplémentaires;

CONSIDÉRANT qu'en proportion du nombre de sites au Québec, les élevages de volailles commerciales non contingentées ont été beaucoup plus fortement touchés par des cas de grippe aviaire que les troupeaux de volailles commerciales contingentées;

CONSIDÉRANT que les exploitations d'oiseaux fermiers ne sont pas soumises aux règles adoptées par un office de producteurs;

CONSIDÉRANT que l'Association des éleveurs de canards et d'oies du Québec a pour vision « *d'accroître le volume de production des éleveurs de canards et d'oies du Québec en misant sur des pratiques, des normes et des politiques qui, tout en maintenant la qualité des produits, favoriseront un meilleur positionnement concurrentiel et la rentabilité de l'industrie* »);

CONSIDÉRANT que le contexte économique actuel favorise le changement de vocation des bâtiments agricoles en sites de production de volailles commerciales;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE FAIRE** les représentations nécessaires auprès des organismes gouvernementaux pour mettre en place une mesure exceptionnelle qui empêchera la création de nouveaux sites de volailles commerciales non contingentées à proximité de sites déjà existants afin d'éviter de mettre en péril la production québécoise.

AGA25.013

Sur motion dûment proposée par M. René Gélinas et appuyée par M. François Massé, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 9 : Maintien intégral de la gestion de l'offre

Mme Fortin fait la lecture de la résolution.

PROJET

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle de développement qui favorise l'activité économique dans les régions;

CONSIDÉRANT que toutes les formations politiques représentées à la Chambre des communes ont pris position à maintes reprises dans le passé en faveur de la gestion de l'offre;

CONSIDÉRANT que l'ACEUM prend fin 16 ans après sa date d'entrée en vigueur, soit le 1er juillet 2036, et qu'un processus d'examen et de reconduction est prévu au 1er juillet 2026;

CONSIDÉRANT que le projet de Loi C-282 visant à renforcer la protection de la gestion de l'offre est mort au feuillet au Sénat canadien en raison du déclenchement de la 45^e élection au Canada;

CONSIDÉRANT que le président des États-Unis menace d'imposer des tarifs douaniers au Canada et qu'il ne respecte pas les dispositions de l'ACEUM;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

De faire les représentations nécessaires auprès du futur gouvernement du Canada afin :

- **QU'IL N'ACCORDE** aucun accès supplémentaire aux produits visés par la gestion de l'offre;
- **QU'IL PROTÈGE** et défende son droit souverain de déterminer et d'administrer ses propres politiques nationales, telles que celles ayant un impact sur la gestion de l'offre, y compris l'attribution des contingents tarifaires dans le cadre d'une éventuelle renégociation de l'ACEUM.

AGA25.014

Sur motion dûment proposée par M. Bruno Loranger et appuyée par M. Samuel Plante, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 10 : Système de monitoring des antibiotiques

Mme Fortin fait la lecture de la résolution.

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de 21 ans, les Éleveurs de volailles du Québec (EVQ) ont débuté l'implantation du Programme de salubrité des aliments à la ferme (PSAF) dont les points critiques à maîtriser concernent la gestion de la médication;

CONSIDÉRANT que les EVQ, en collaboration avec les Producteurs de poulet du Canada, sont la première filière en production animale au Canada à avoir reçu la pleine reconnaissance des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) pour le PSAF en 2013;

PROJET

- CONSIDÉRANT** que les EVQ, en collaboration avec les PPC, sont des chefs de file, ayant appliqué la Stratégie nationale de réduction des antibiotiques dès 2014 avec le retrait des antibiotiques de catégorie I, et par la suite le retrait de la catégorie II en 2019;
- CONSIDÉRANT** que tous les éleveurs sont audités annuellement pour la gestion de la médication, incluant le retrait des catégories I et II, et plus de 99 % des fermes sont certifiées selon toutes les exigences du PSAF;
- CONSIDÉRANT** que les efforts soutenus en recherche sur la réduction de l'utilisation des antibiotiques et l'évaluation de méthodes alternatives afin de trouver des solutions accessibles pour les éleveurs (ex. : le Poussin Podium, la biosécurité);
- CONSIDÉRANT** qu'une collaboration avec l'Association des vétérinaires en industrie animale du Québec (AVIA) dans le but de trouver des solutions pour réduire l'utilisation des antibiotiques et accompagner les éleveurs dans le contrôle des maladies émergentes (ex. : plan d'action pour *Enterococcus cecorum*);
- CONSIDÉRANT** qu'une l'implantation imminente d'un système de surveillance des médicaments, lequel demanderait des investissements considérables au niveau de la compatibilité des logiciels, du transfert des données et de la formation des éleveurs;
- CONSIDÉRANT** que le Québec serait la première province canadienne à implanter ce système et que ces frais supplémentaires affecteraient la compétitivité des fermes et du secteur avicole québécois.

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

De faire les représentations nécessaires auprès du MAPAQ afin de :

- **RALENTIR** la cadence de l'implantation du système de monitoring des antibiotiques au Québec pour la filière du poulet, puisque nous sommes un des chefs de file;
- **LAISSER** la chance aux autres productions animales d'avancer au même niveau que les EVQ dans l'utilisation, la réduction et la surveillance des antibiotiques;
- **PRÉVOIR** une aide financière advenant l'implantation d'un système de monitoring des antibiotiques, et que ce système n'engendre pas de paperasse supplémentaire pour les éleveurs.

À la suite de la lecture de ladite résolution, certains délégués ne sont pas en accord avec toutes les actions proposées. Il est mentionné que l'organisation est déjà soumise à plusieurs niveaux de surveillance et qu'on devrait laisser les autres productions s'élever au niveau du secteur de la volaille.

PROJET

Sur motion dûment proposée par M. Gaétan Phaneuf et appuyée par M. Steve Plante, il est unanimement résolu d'amender la résolution en remplaçant la première demande par « D'EXEMPTER les Éleveurs de volailles du Québec d'implanter le système de monitoring des antibiotiques au Québec pour la filière du poulet, puisque nous sommes un des chefs de file ».

Par ailleurs, il est rapporté que l'adoption de cette demande enlève la pertinence de conserver la 3^e portant sur l'aide financière.

Sur motion dûment proposée par M. Joël Leblanc et appuyée par M. Pierre-Alain Provost, il est unanimement résolu de retirer la 3^e demande.

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

De faire les représentations nécessaires auprès du MAPAQ afin :

- **D'EXEMPTER** les Éleveurs de volailles du Québec d'implanter le système de monitoring des antibiotiques au Québec pour la filière du poulet, puisque nous sommes un des chefs de file;
- **LAISSER** la chance aux autres productions animales d'avancer au même niveau que les EVQ dans l'utilisation, la réduction et la surveillance des antibiotiques.

AGA25.015

Sur motion dûment proposée par M. Christopher Vachon et appuyée par Mme Lise St-Georges, il est majoritairement résolu d'adopter la résolution telle qu'amendée.

3. ALLOCUTION DE L'HONORABLE ANDRÉ LAMONTAGNE, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC ET MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Le président M. Benoît Fontaine effectue une brève introduction du ministre de l'Agriculture, M. André Lamontagne.

Le ministre Lamontagne exprime sa satisfaction d'être présent et réaffirme l'engagement du gouvernement à protéger les entreprises québécoises contre les mesures tarifaires qui pourraient surgir. Il rappelle sa participation active au comité Québec-États-Unis, mis en place pour assurer une compréhension globale des secteurs potentiellement touchés.

Il a souligné l'importance de défendre la gestion de l'offre, particulièrement dans le contexte de la renégociation à venir de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), prévue pour 2026. Le Québec souhaite y être représenté au sein de la délégation canadienne afin de faire valoir ses enjeux spécifiques.

Concernant l'influenza aviaire, il salue les outils de biosécurité en place dans le secteur de la volaille, tout en reconnaissant les préoccupations liées à d'autres types d'élevage. Il aborde également les efforts d'allègement réglementaire du gouvernement, avec 14 mesures déjà mises en œuvre ou en voie de l'être, touchant l'environnement, le travail, l'immigration et la francisation. D'autres sont à venir.

PROJET

Après avoir abordé d'autres sujets d'intérêts pour le secteur agricole, le ministre Lamontagne félicite les éleveurs pour le projet pilote permettant l'élevage de 2 000 poulets. Il souligne qu'il s'agit d'une belle contribution aux marchés de proximité et les encourage à poursuivre dans cette voie.

Lors de la période de questions, l'abolition de la taxe carbone a été soulevée. Il a été précisé que cette abolition ne concerne pas le Québec, où le système repose sur un marché du carbone, différent de la taxe carbone. Les particuliers y sont davantage assujettis, tandis que les entreprises bénéficient d'un autre type de remise. Avant de prendre position, il suggère d'attendre de voir le portrait politique après les élections fédérales.

Le dossier Sanimax suscite des inquiétudes. Le ministre de l'Agriculture partage ces préoccupations. Il rappelle l'historique entre Sanimax et la Ville de Montréal. Un décret a été mis en place pour accélérer le processus, et un médiateur a été nommé pour faciliter une entente. Le ministre reste optimiste quant à une résolution.

Concernant la taxe de 9 % sur les primes d'assurance, il est mentionné que l'agriculture est généralement exemptée dans les autres provinces, mais pas au Québec, augmentant le coût de la couverture du RIMAQ. Le ministre, peu familier avec ce dossier, s'engage à se documenter et à explorer les avenues possibles.

4. **CONFÉRENCE « TRAVAILLER EN FAMILLE » SÉBASTIEN ABBATIELLO, COPRÉSIDENT DU GROUPE ABBATIELLO**

M. Sébastien Abbatiello, coprésident du groupe Abbatiello présente l'évolution de l'entreprise familiale Pizza Salvatoré, fondée en 1964, et aujourd'hui en pleine expansion à travers plusieurs provinces. Il partage les clés du succès du travail en famille : une répartition claire des rôles, une communication harmonieuse, une convention d'actionnaires bien définie et une vision commune ambitieuse. Il insiste également sur l'importance de mériter sa place dans l'entreprise, de s'entourer de professionnels et de planifier la relève avec rigueur pour assurer la pérennité du groupe.

Résolution 11 : Création d'un fonds spécial pour la recherche et le transfert du fonds de pénalités dindon

Mme Fortin fait la lecture de la résolution.

CONSIDÉRANT les enjeux de qualité des dindons communiqués par les abattoirs ces dernières années;

CONSIDÉRANT l'absence de données neutres qui permettraient d'établir un portrait global de la situation;

CONSIDÉRANT que les travaux d'un comité spécial sur les problèmes de kystes au bréchet ont, il y a quelques années, identifié des problèmes sans apporter de réelles solutions pour les éleveurs;

PROJET

CONSIDÉRANT la volonté des éleveurs d'améliorer la qualité des dindons si des avenues de solutions leur étaient apportées;

CONSIDÉRANT des efforts en recherche permettraient de faciliter l'exploration de solutions accessibles pour les éleveurs;

CONSIDÉRANT que les producteurs de dindon réunis en journée d'information le 8 avril 2025 ont clairement démontré leur intention d'investir dans de tels travaux par la création d'un Fonds spécial pour la recherche et l'imposition d'une contribution spéciale;

CONSIDÉRANT que la présente assemblée générale annuelle des EVQ n'a pas été convoquée à cette fin.

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE PRENDRE ACTE** de la volonté des producteurs de dindon de créer un Fonds spécial pour la recherche (dindon);
- **DE PRENDRE ACTE** de leur accord à transférer une somme de 100 000 \$ du Fonds de pénalité Dindon au Fonds spécial pour la recherche (dindon) et ainsi, d'investir dès l'année 2025 dans la recherche de solutions pour améliorer la qualité des dindons ;
- **DE CONVOQUER** à cette fin les délégués lors de l'AGA 2026.

AGA25.016

Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Veilleux et appuyée par M. Pierre-Alain Provost, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 12 : Communication entre les abattoirs et les éleveurs

Mme Fortin fait la lecture de la résolution.

CONSIDÉRANT que les EVQ sont l'agent de négociation des éleveurs de poulets et de dindons en vertu du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec;

CONSIDÉRANT que ce sont les EVQ qui émettent les pourcentages d'utilisation des contingents aux éleveurs et qui contrôlent toutes les autres activités se rattachant à la production et la mise en marché de la production de poulet et de dindon au Québec.

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **D'INDIQUER** clairement aux abattoirs qui reçoivent du poulet et du dindon des éleveurs du Québec de se référer aux EVQ au lieu de communiquer directement avec les éleveurs pour toutes questions liées à la mise en marché de ces volailles.

PROJET

AGA25.017

Sur motion dûment proposée par M. Christopher Vachon et appuyée par M. Stéphane Pilote, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 5 : Évaluation du mode électoral à la présidence des Éleveurs de volailles du Québec (EVQ)

Mme Fortin fait la lecture de la résolution.

Sur motion dûment proposée par M. Bruno Loranger et appuyée par M. Stéphane Pilote, il est unanimement résolu que celle-ci soit soumise au vote secret.

Les délégués doivent se prononcer sur l'élection d'un président d'assemblée, un secrétaire ainsi que des scrutateurs.

Sur motion dûment proposée par M. Christopher Vachon et appuyée par M. Samuel Plante, il est unanimement résolu que M. Pierre Rhéaume soit le président d'élections.

Sur motion dûment proposée par M. Gaétan Phaneuf et appuyée par M. Samuel Plante, il est unanimement résolu que Mme Richelle Fortin soit secrétaire d'élections et que mesdames Mélanie Savard et Julie Desbiens soient scrutatrices.

CONSIDÉRANT que le suffrage universel (élu par l'ensemble des délégués) est le mode d'élection le plus utilisé par les affiliés de l'Union des producteurs agricoles et bon nombre d'organisations;

CONSIDÉRANT que la transparence et la légitimité démocratique renforcent la confiance des membres envers leurs instances;

CONSIDÉRANT que l'élection du président des EVQ par le C.A. peut limiter la perception de représentativité, d'intégrité, de légitimité et d'imputabilité envers l'ensemble des membres;

CONSIDÉRANT que le suffrage universel élimine le risque de collusion et légitime la nomination du président;

CONSIDÉRANT que l'élection du président effectuée par l'ensemble des délégués n'entraînerait pas de perte de représentativité pour sa région, puisque celle-ci conserverait ses deux sièges au sein du C. A. provincial, permettant ainsi de conserver l'équilibre des pouvoirs entre les régions;

CONSIDÉRANT que le processus actuel limite l'offre de candidatures;

CONSIDÉRANT que le président issu d'un suffrage universel est imputable à l'ensemble des membres et non à seulement ceux d'une région ou encore des membres d'un conseil d'administration régional;

PROJET

CONSIDÉRANT qu'il est facile pour une région de ne pas réélire le président provincial sur un poste exécutif de sa région, le privant ainsi de la possibilité de représenter l'ensemble des membres;

CONSIDÉRANT que le mode actuel ne permet pas des mandats de plus d'un an, augmentant ainsi le risque d'instabilité;

CONSIDÉRANT qu'une limite de mandat s'inscrit dans un principe de saine gouvernance.

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **D'ÉVALUER** le mode électoral actuel et de proposer une modification à ce dernier afin d'assurer une meilleure pérennité de l'organisation.

Cette résolution soulève plusieurs interrogations. Plusieurs délégués aimeraient que cette résolution soit discutée dans les régions avant d'être acceptée en assemblée générale. Mme Fortin mentionne que pour le moment, cette résolution sert uniquement à demander d'évaluer le mode électoral actuel et qu'une fois qu'un projet sera prêt à présenter, elle sera transmise aux régions afin d'obtenir tous les commentaires et que tout changement devra être soumis au vote des délégués en assemblée générale. Certains membres expriment leur désaccord et mentionnent que cette façon de faire est à l'inverse.

AGA25.022

Sur motion dûment proposée par Mme Andréane Benoit et appuyée par M. René Gélinas, il est résolu il est majoritairement résolu, par vote secret, d'adopter la résolution telle que présentée.

5. REPRISE DE L'ASSEMBLÉE

Après le dîner, M. Rhéaume mentionne que l'assemblée peut reprendre avec la suite du rapport d'activité.

M. Maxime d'Almeida présente donc les faits saillants économiques des secteurs du poulet et du dindon. Il aborde les enjeux liés à l'allocation, à la production, à la performance et aux prix, soulignant une surproduction modérée en 2024 et une performance stable au Québec. Il traite également des impacts des nouveaux tarifs douaniers américains et chinois sur la filière, ainsi que des tendances de consommation. Enfin, il a fait le point sur la mise en œuvre de la Convention de mise en marché du poulet 2023-2026 et sur les travaux en cours pour le renouvellement de celle du dindon. Il cède la parole à Mme Nathalie Robin, directrice des Audits et Programmes.

Mme Nathalie Robin présente les faits saillants des audits et programmes à la ferme. Elle souligne que plus de 98 % des fermes de poulet et de dindon sont certifiées selon les programmes PSAF, PSA et PST. L'équipe a poursuivi ses efforts en matière d'audits, d'accompagnement structuré des éleveurs, de biosécurité, et de gestion des mesures d'urgence, notamment en lien avec la grippe aviaire. Un accent particulier a été mis sur

PROJET

l'utilisation judicieuse des antibiotiques et la participation active à la révision du Code de pratiques. Enfin, un appui important à la recherche avicole a permis de soutenir plusieurs projets innovants, notamment sur la biosécurité, la nutrition, et la réduction des GES.

M. Rhéaume demande s'il y a des questions concernant le rapport d'activité qui a été présenté. La première question porte sur l'allocation : il a été mentionné qu'un signal avait été lancé par les Producteurs de poulet du Canada (PPC) de hausser la production en augmentant la marge de surproduction afin de compenser le manque de poussins dans certaines provinces pour les périodes A194 et A195. Toutefois, au moment où cette décision a été communiquée, la production était déjà entamée pour plusieurs éleveurs, ce qui ne leur a pas permis de bénéficier de cette mesure. Des précisions sont demandées quant aux périodes suivantes. Il est indiqué qu'il s'agissait d'une mesure exceptionnelle visant à soutenir le marché. Bien que les éleveurs comprennent les raisons ayant motivé cette décision, ils souhaitent que, dans l'éventualité où une situation similaire se reproduirait, l'information soit transmise en temps opportun afin que tous puissent en bénéficier de manière équitable.

Un échange de commentaires a également eu lieu concernant les importations frauduleuses de viande de poules de réforme.

6. VIDÉOS RÉTROSPECTIVES MARKETING ET COMMUNICATION

Mme Julie Desbiens, directrice des communications et du marketing, présente par le biais d'une vidéo, une rétrospective des diverses activités réalisées dans les domaines de la communication et du marketing.

AGA25.023 Sur motion dûment proposée par M. Christopher Vachon et appuyée par Mme Luce Bélanger, il est unanimement résolu d'adopter le rapport d'activité.

7. CONFÉRENCE « LA CYBERCRIMINALITÉ EN 2025 : MENACES ET RISQUES »

La conférence est présentée par Mme Rosemarie Labrecque, directrice – Solutions d'affaires, stratège en cybersécurité et intelligence artificielle, et M. Jérôme Martel, directeur – Développement et partenariat, conférencier en cybersécurité et intelligence artificielle. Dans cette conférence, ces derniers abordent les types d'attaques les plus fréquentes, telles que les rançongiciels, l'hameçonnage, l'exploitation de vulnérabilités et les fraudes alimentées par l'IA. L'importance de la vigilance humaine, de processus sécurisés et de technologies adaptées est soulignée. Les conférenciers présentent également des statistiques préoccupantes sur l'impact des cyberattaques dans le secteur agroalimentaire, ainsi que des recommandations concrètes pour renforcer la cybersécurité, incluant l'approche « zéro confiance » et la gestion des incidents.

Lors de la période de questions, la qualité des mots de passe est soulevée, ainsi que la pertinence d'utiliser des mots de passe générés automatiquement ou enregistrés sur les appareils. Ensuite, certains participants expriment leurs inquiétudes concernant l'enregistrement de la voix lors d'un appel téléphonique. Il est mentionné que ce type d'attaques est peu fréquent, car il est coûteux à mettre en œuvre et n'est pas encore accessible à l'ensemble des pirates informatiques. De plus, il est précisé que ce genre de menaces reste très rare et ne concerne pas le grand public pour le moment.

PROJET

8. **ALLOCUTION DE M. PAUL DOYON, 1^{er} VICE-PRÉSIDENT DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES**

Le président des EVQ, M. Benoît Fontaine, accueille M. Paul Doyon, 1^{er} vice-président de l'Union des producteurs agricoles. M. Doyon présente les faits saillants de 2024, notamment une série de mobilisations et les 100 ans de l'organisation. Il évoque également l'élection de Donald Trump et souligne l'importance de demeurer solidaires face aux enjeux à venir. Pour 2025, les priorités incluent le soutien aux régions dans la protection du territoire agricole. Il termine par un bref retour sur la taxe carbone et la position de l'UPA à ce sujet, laquelle va dans le même sens que les éleveurs à savoir que s'il n'y a pas d'exemption, il doit y avoir un remboursement.

9. **ALLOCUTION DE MARYSE DUBÉ, MEMBRE DU CONSEIL DES PRODUITS AGRICOLES DU CANADA (CPAC)**

Le président des EVQ, M. Benoît Fontaine, présente Mme Maryse Dubé, membre du Conseil des produits agricoles du Canada. Avant de lui céder le micro, il se permet d'adresser quelques mots en son honneur et de souligner son départ au sein du conseil. Mme Dubé exprime l'honneur qu'elle a eu de représenter le secteur agricole et de suivre le secteur avicole pendant son mandat au CPAC. Elle souligne que, malgré une période de turbulences causée par les relations avec les États-Unis, l'équipe du Conseil composée de 20 personnes demeure pleinement engagée à soutenir et conserver la gestion de l'offre, en collaboration étroite avec les agences nationales.

Elle met en lumière les partenariats solides et les relations harmonieuses avec l'ensemble des acteurs de la filière, incluant Affaires mondiales Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Restaurants Canada, ainsi que les transformateurs d'œufs et de volailles du Canada. Le Conseil reste à l'écoute de l'industrie pour en capter le pouls et répondre aux enjeux.

Mme Dubé souligne également son attachement au secteur du poulet, dont elle est la marraine depuis 10 ans. Elle salue la résilience du Québec. Elle reconnaît par ailleurs les défis importants du secteur du dindon dans un contexte où l'unanimité est difficile à atteindre à l'échelle nationale. Elle a tenu à remercier les représentants du Québec au sein des offices nationaux. Finalement, elle rappelle que le CPAC supervise les agences sous gestion de l'offre, mais aussi trois offices de promotion et de recherche, ce qui est illustré dans la vidéo qui est présentée à l'assemblée.

10. **ALLOCUTION DES REPRÉSENTANTS DES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA (PPC)**

Mme Luce Bélanger, administratrice aux EVQ et déléguée du Québec aux Producteurs de poulet du Canada, invite M. Tim Klompmaker, président des PPC, et M. Michaël Laliberté, directeur général, à adresser quelques mots à l'assemblée.

M. Tim Klompmaker prend la parole et s'adresse aux éleveurs présents dans la salle. Il salue le dévouement des producteurs de poulet et souligne les efforts collectifs, lesquels ont renforcé l'industrie en 2024. Il met l'accent sur la défense des intérêts, notamment les projets de loi C-275, C-282 et C-293, et la lutte contre les importations frauduleuses de viande de poules de réforme.

Il réaffirme l'engagement des PPC envers la gestion de l'offre, particulièrement dans le contexte des enjeux commerciaux liés à l'ACEUM et des droits de douane américains.

PROJET

Il valorise les programmes de salubrité, de bien-être animal et de développement du leadership, comme le programme des jeunes producteurs et Poussin Podium. Il conclut en remerciant les producteurs québécois et les représentants du Québec pour leur engagement et leur collaboration.

M. Michaël Laliberté poursuit en soulignant les défis économiques de 2024 et l'adaptation des allocations pour maintenir un équilibre entre la production et la demande des Canadiens. Il aborde les enjeux liés aux importations dépassant les contingents tarifaires et les préoccupations concernant les volailles de réforme.

Il met en valeur la stratégie de marque « Élevé par un producteur canadien », qui a connu une hausse de notoriété, et présente les efforts marketing ciblant les jeunes générations. En terminant, il remercie les producteurs pour leur engagement et leur rôle central dans la réussite du secteur.

11. **ALLOCUTION DES REPRÉSENTANTS DES ÉLEVEURS DE DINDON DU CANADA (ÉDC)**

Mme Jennifer Paquet, la représentante du comité des éleveurs de dindon au conseil d'administration des EVQ et déléguée aux ÉDC, invite M. Matt Steele, membre exécutif des ÉDC, en remplacement de M. Darren Ference, président, qui était dans l'impossibilité d'être présent et M. Phil Boyd, directeur général. M. Steele présente le bilan de l'année 2024, marquée par le 50^e anniversaire de l'organisation, l'adoption d'un nouveau plan stratégique et des avancées en marketing et en recherche. Malgré ces progrès, il mentionne que l'année a été difficile en raison de l'influenza aviaire, de tensions dans la chaîne d'approvisionnement et d'incertitudes sur le marché. Il indique qu'un Sommet sur le dindon a été organisé pour favoriser la collaboration entre les acteurs du secteur.

De plus, les ÉDC ont aussi suivi plusieurs projets de loi importants pour l'industrie. L'accent a été mis sur la coopération continue pour relever les défis à venir. Il termine le tout sur une vidéo marketing Pensez dindon. M. Phil Boyd, directeur général des ÉDC, a ensuite pris la parole avec quelques mots en français. Il a livré un message empreint d'émotion en annonçant sa retraite, marquant ainsi un moment fort de l'assemblée.

ÉTUDE DES RÉOLUTIONS

M. Rhéaume mentionne qu'il reste une résolution à soumettre à l'étude à l'assemblée.

Résolution 6 : spéculation sur le système centralisé de vente de quota (SCVQ)

Mme Fortin fait la lecture de la résolution.

CONSIDÉRANT que l'article 26.2 du Règlement sur la production et la mise en marché du poulet (RPMMP) stipule que le producteur qui acquiert du quota sur le système centralisé de vente de quota (SCVQ) doit produire la totalité de celui-ci dans un poulailler dont il est propriétaire ou locataire en vertu d'un bail à long terme;

CONSIDÉRANT que l'article 19.1 du RPMMP stipule cependant que le nouveau titulaire peut verser à la réserve générale et, pour une durée

PROJET

maximale de 30 périodes, le quota acquis au SCVQ, ce qui n'était pas possible avant la période A187;

CONSIDÉRANT que le prix du quota au SCVQ est en croissance;

CONSIDÉRANT que des indications laissent croire que de nouveaux titulaires n'ont pas une réelle intention de produire le quota acquis, mais plutôt de se prévaloir de ces dispositions du règlement pour spéculer sur la hausse du prix du quota au SCVQ;

CONSIDÉRANT que ce comportement prive de réels producteurs d'acquérir du quota au SCVQ.

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE PRENDRE** tous les moyens nécessaires pour s'assurer que les nouveaux titulaires de quota au SCVQ ont une réelle volonté de le produire.

AGA25.024

Sur motion dûment proposée par M. Christian Vachon et appuyée par M. Samuel Plante, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

12. REMERCIEMENTS AUX ADMINISTRATEURS SORTANTS

M. Rhéaume invite M. Benoît Fontaine et Mme Jennifer Paquet à le rejoindre afin de rendre hommage aux administrateurs sortants.

M. Fontaine prend la parole en premier pour remercier chaleureusement M. Joël Leblanc et M. Bruno Loranger pour leur précieuse contribution au sein des EVQ. Ces derniers sont ensuite invités à monter sur scène afin de recevoir leur hommage.

Il cède ensuite la parole à Mme Paquet, qui rend hommage à M. Calvin McBain et M. Pierre-Luc Leblanc, absents lors de l'événement.

13. DIVERS

La seule remarque formulée à ce sujet concerne le fait que le point « Divers » est toujours abordé en fin de réunion. Or, lors d'une journée aussi chargée, il devient difficile d'ajouter des sujets supplémentaires en raison du manque de temps ou de la fatigue des participants. Il est donc suggéré de repositionner ce point à un moment plus stratégique dans l'ordre du jour.

14. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Sur motion dûment proposée par M. Douglas Bryson et appuyée par M. René Gélinas, il est unanimement résolu de lever l'assemblée à 17h.

LE PRÉSIDENT
Benoît Fontaine

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
Richelle Fortin